



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

FORMULAIRE CHEQUES – SPORT SAISON SPORTIVE 2017 - 2018

N° du dossier: 2017/

Généralités:

- Une seule intervention peut être sollicitée par saison sportive, par enfant.
- Le formulaire est à restituer entre le 1er septembre 2017 et le 31 mai 2018 au Département Sports.
- Le montant de l'intervention est limité à 75% des frais d'inscriptions à un club sportif avec un montant maximum de 250,- euros par enfant (200,- euros maximum pour les parents dont les revenus sont supérieurs à ceux correspondant aux conditions d'octroi d'allocations d'études).

Conditions d'octroi:

- Etre domicilié(e) à Saint-Josse.
- Etre âgé(e) de 4 à 18 ans.
- Etre affilié(e) à un club sportif.

Documents indispensables à joindre au formulaire:

- La preuve de paiement de l'affiliation au club (ou le dernier volet de ce formulaire à faire remplir par le club).
- Une **copie** de l'avertissement extrait de rôle revenu de l'impôt 2015, exercice d'imposition 2016.
- La composition de ménage (- de 3 mois).

Jeune bénéficiaire

Nom: Prénom: Date de naissance:

Adresse: Sexe:

Représentant légal

Nom: Prénom Père – Mère - Tuteur (biffer les mentions inutiles)

Téléphone: E-mail:

Numéro de compte bancaire sur lequel doit être versé le montant du chèque-sport:

IBAN _____

Signature + date

Affiliation à un club sportif

Dénomination et coordonnées complètes du club:

.....

Nom, prénom du responsable du club:

Nom, Prénom de l'enfant:

Sport pratiqué:

Période:

Montant payé pour la cotisation annuelle: Signature, date et cachet du club

Administration
communale
de Saint-Josse-ten-Noode
Gemeenschapshuis
Sint-Josse-ten-Noode

Av. de l'Astronomie 13
1210 Bruxelles

Téléphone: 02 220 26 11
Fax: 02 220 26 12

T 02 220 26 11
info@stjosse.irisnet.be
www.saint-josse.be
www.sint-joost.be